



Membre de l'Académie suisse
des sciences humaines et sociales
www.assh.ch

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 JUIN 2018

Date: 21 juin 2018, 16h40

Lieu: GenerationenHaus, Berne

Personnes présentes: Martin Wyss, président

Christiane Brendmaier, Isolde Burr-Haase, Martina Buol, Christoph Auer, Giampiero Gianella, Michael Helbling, Markus Nussbaumer, Bernhard Waldmann

Personnes excusées: Ursula Brunner, Christine Gaillard, Regine Kiener, Eva Vontobel-Lareida, Dieter Biedermann, August Mächler, Peter Malin, Hans Georg Nussbaum, Fritz Ruch, Christian Rüefli, Johann N. Schneider-Ammann, Gerold Steinmann, Cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de Zoug

Procès-verbal: Gérard Caussignac

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 7 septembre 2017
2. Rapport du comité sur les activités de la Société durant l'année 2017
3. Modification des statuts
4. Election du réviseur
5. Approbation des comptes 2017
6. Fixation des cotisations pour 2019
7. Activités de la société
 - 7.1 LeGes
 - 7.2 Formation en légistique
 - 7.3 Collaboration avec l'ASSH
8. Divers

M. Wyss ouvre la séance en saluant les personnes présentes et en constatant une participation plus réjouissante que l'année passée. L'ordre du jour est accepté sans modification.

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 7 septembre 2017

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteur.

2. Rapport du comité sur les activités de la Société durant l'année 2017

M. Wyss présente brièvement son rapport d'activité qui figure en annexe au présent procès-verbal (cf. annexe 1).

En ce qui concerne le représentation d'institutions au comité, M. Wyss rappelle que les statuts de la SSL ne prévoient pas le sociétariat d'institutions. M. Gianella et M^{me} Buol sont certes représentants d'institutions, mais font partie du comité ad personam.

M. Gianella indique qu'il représente la Suisse italienne, même si à l'origine, il a été délégué dans le comité en tant que membre de la Conférence suisse des chanceliers. M. Jacquod a été précédemment représentant de cette conférence au comité.

M. Auer mentionne qu'il soumettra la question de la représentation de la Conférence suisse des chanceliers à celle-ci lors d'une prochaine séance.

M^{me} Buol est toujours partie du principe qu'elle était la représentante institutionnelle des Services parlementaires. Elle prend acte que ce n'est pas le cas, mais estime qu'il faudrait prévoir dans les statuts la possibilité de représenter des institutions; cela permettrait d'assurer la continuité de la représentation de ces institutions au sein du comité.

M. Wyss confirme qu'il est évident que la représentation de la Romandie et du Tessin doit être assurée au comité. La question de permettre le sociétariat d'institutions sera soumise à la discussion au comité.

Il est pris connaissance du rapport annuel sans remarque.

3. Modification des statuts

M. Wyss présente brièvement cet objet (cf. annexe 2). Le comité a approuvé le projet de modification par voie de circulation et en propose l'adoption à l'assemblée.

Décision: la modification est adoptée à l'unanimité.

4. Election du réviseur

M. Wyss informe que M. Ueli Siegrist, qui est excusé pour l'assemblée de ce jour, est disposé à continuer son mandat. La collaboration avec M. Biedermann fonctionne parfaitement.

Décision: M. Ueli Siegrist est élu à l'unanimité avec remerciements pour son travail.

5. Approbation des comptes 2017

M. Wyss indique que des incertitudes planaient sur la question du financement de LeGes. La participation au colloque de l'année passée, organisée par la SEVAL en collaboration avec la SSL, nous vaut finalement d'avoir un bénéfice sur les comptes 2017 grâce au montant que nous a alloué la SEVAL. Cela permet d'envisager le financement de LeGes à l'avenir de manière positive.

Le réviseur a constaté la régularité de la tenue des comptes. Il propose de les accepter et de donner décharge au comité (cf. annexe 3).

M. Wyss rapporte les soucis de notre trésorier au sujet de l'encaissement des cotisations. Une quarantaine de membres ont dû être sommés de verser leur cotisation. Les personnes qui n'auront pas payé après le second rappel seront biffées de la liste des membres. La procédure fera l'objet d'un vademecum qui sera soumis pour approbation au comité.

Décision: à l'unanimité, les comptes 2017 sont adoptés et il est donné décharge au comité.

6. Fixation des cotisations pour 2019

M. Wyss rappelle que les montants des cotisations ont été augmentés de manière substantielle l'année dernière en rapport avec les besoins financiers accrus pour l'édition de LeGes. Pour 2019, il est donc proposé de les maintenir sans changement.

La proposition est adoptée tacitement.

7. Activités de la société

7.1 *LeGes*

M. Wyss renvoie aux explications données à ce sujet dans le rapport annuel (annexe 1).

M. Nussbaumer ajoute que le passage de témoin à l'entreprise Weblaw est achevé. Tout fonctionne très bien. Le comité de rédaction s'est réuni déjà deux fois sous la conduite de Weblaw. L'équipe de rédaction reste en grande partie inchangée.

M. Waldmann tient à exprimer sa satisfaction pour la solution mise en place. Elle est très bonne à son avis.

M^{me} Buol est du même avis.

7.2 *Formation en légistique*

M. Wyss n'a rien à signaler de particulier de la part d'Alexandre Flückiger. Les séminaires de formation sont tous très bien fréquentés.

M. Waldmann n'a pas de remarque non plus.

7.3 *Collaboration avec l'ASSH*

M. Wyss rapporte que l'assemblée des délégués de l'ASSH a eu lieu il y a trois semaines à Winterthur. Plusieurs sociétés sont confrontées à une baisse du nombre de leurs membres. Leur visibilité dans le milieu scientifique, mais aussi sur Internet, est une de leurs préoccupations actuellement. C'est le cas notamment de la Société suisse des juristes (SSJ). M. Wyss est d'avis que la SSL devrait revoir son image graphique notamment.

8. Divers

M^{me} Buol, qui en raison des sessions des Chambres fédérales n'avait encore jamais pu assister à une journée scientifique de la SSL, se dit très contente de celle d'aujourd'hui et souligne le professionnalisme avec lequel elle a été organisée. Elle en remercie beaucoup les organisateurs.

M. Wyss remercie pour le compliment. Il donne encore les informations suivantes:

- Au chapitre des contacts avec d'autres sociétés, il faut mentionner une rencontre la semaine prochaine avec la Société suisse pour les questions parlementaires, pour examiner la possibilité d'organiser une manifestation avec la SSL. Le comité sera tenu au courant.
- M. Wyss donne lecture d'une lettre du Conseil d'Etat du canton de Fribourg, signée par la vice-chancelière, qui demande d'excuser les membres du gouvernement fribourgeois qui n'ont pas pu assister à la manifestation d'aujourd'hui. Quel honneur pour la SSL de recevoir de tels courriers!
- M. Wyss entend se retirer de la présidence l'an prochain, après dix ans dans cette fonction. Il lui importait de consolider l'organisation des journées scientifiques et d'assurer l'avenir de LeGes. Il estime que le temps est maintenant venu de céder la place à quelqu'un d'autre. La question sera débattue au comité.

M. Nussbaumer rappelle qu'en 2020, la SSL fêtera ses 40 ans d'existence. Il serait approprié d'organiser la Journée scientifique à Morat puisque c'est dans cette ville que la SSL a été créée.

M. Wyss partage cet avis et en fera part au comité.

M. Wyss clôt l'assemblée à 17h15.

(536489/GC)

Annexes mentionnées